

Championnat de Ligue 25 POWER Endurance 2025

ART. 1 - DEFINITION

Un championnat de ligue en 25 POWER endurance est organisé sur la base du règlement du Championnat de France 25 POWER endurance 2025.

ART. 2 - CONCURRENT

Pourront disputer le Championnat, les pilotes de toute nationalité titulaires d'une licence NJ, NCO ou une manifestation (*) délivrées par la F.F.M. pour l'année en cours.

D'autre part, les pilotes devront être en possession du C.A.S.M (à partir de 12 ans) ou du guidon d'argent ou d'or pour les moins de 12 ans.

(*) dans ce cas le participant doit présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition datant de moins d'un an et une autorisation parentale pour les mineurs.

ART. 3 - REGLEMENT TECHNIQUE

Les machines autorisées à disputer ce championnat devront répondre aux définitions du règlement Championnat de France 25 POWER endurance 2025.

Pour les plaques :

Fond Blanc, N° Noir pour les – 15CV = V 15

Fond Blanc, N° Rouge pour les – 25CV = V 25

Les pilotes en Pit/GP 15 et Pit/GP 25 devront se mettre en conformité avec ces couleurs de numéros (fonction de la puissance de leur machine).

ART. 4 - CALENDRIER

Le calendrier est disponible en annexe de ce présent règlement et sur le site de la Ligue AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : <https://www.lmaura.org/>

Les courses peuvent changer de date sous réserve d'accord de la Commission de Vitesse de la Ligue. Des épreuves peuvent également être ajoutées ou annulées en cours de saison. Les pilotes seraient alors prévenus, au plus tard 10 jours avant la date de l'épreuve. Les cas non prévus au Règlement seront solutionnés lors d'une réunion de la Commission.

ART. 5 - ENGAGEMENT AU CHAMPIONNAT

Les demandes d'engagement doivent être faites uniquement par Internet sur le site engage-sports.com, en sélectionnant le championnat de France 25 Power endurance.

Les inscriptions sont à faire au plus tard un mois avant l'épreuve.

Attention, votre N° devra être compris entre le 1 et 999.

Pour être prises en compte, les demandes d'engagement doivent être confirmées par le paiement correspondant pour chaque épreuve.

Le montant est de 360 € pour les catégories V15 et V25.

La confirmation d'engagement sera envoyée par engage-sport.

Lors de votre première participation à une épreuve, vous devrez confirmer votre participation au Championnat de Ligue Auvergne-Rhône-Alpes pour être classé.

Seuls les pilotes avec une licence dans la Ligue sont autorisés à s'inscrire.

ART. 6 - CLASSEMENT

Pour être classées, les équipes doivent au moins avoir disputé les 2/3 des épreuves inscrites au calendrier du championnat, avec obligation de faire celles d'**Auvergne-Rhône-Alpes** (cf calendrier).

ART. 7 – RECOMPENSE

Les équipes Championnes d'**Auvergne-Rhône-Alpes** seront récompensées lors de la remise des prix de la Commission Vitesse.

La présence des 3 pilotes de l'équipe est obligatoire. Si le nombre de participants n'est pas assez conséquent, la Commission se réserve le droit de réduire le nombre de récompensés.

ART. 8 - PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT

Les équipes participantes aux courses du Championnat d'**Auvergne-Rhône-Alpes** s'engagent à suivre le présent règlement.

ART. 9 - MODIFICATIONS

La Commission Vitesse se réserve le droit de modifier ce règlement sous forme d'avenant. La date d'application sera celle de l'avenant.